

# FAITS DIVERS-JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Roger Owono Mba sort de prison, mais...

ENA  
Libreville/Gabon

**E**MPORTÉ par l'opération anti-corruption " Scorpion " en même temps que bien d'autres personnalités soupçonnées de malversations et de détournement de deniers publics Roger Owono Mbar, l'ancien ministre de l'Economie et des Finances, proche de l'ancien directeur de cabinet du président de la République, Brice Laccruche Alihanga, est sorti de prison jeudi 11 février dans l'après-midi.

En a-t-il fini pour autant avec la justice ? " Il n'en est rien du tout ", répond une source au Palais de justice. Celle-ci précise qu'il est toujours prévenu pour les chefs d'inculpation pour lesquels il était jusque-là en détention provisoire à la prison centrale de Libreville.

"Accusé de corruption en bande organisée et de détournement de fonds publics, Roger Owono Mba avait été arrêté et placé en détention préventive. D'ailleurs en cas de procès, il sera jugé comme l'ensemble des autres prévenus, une vingtaine dans ce dossier ", assure-t-on du côté du Palais de justice de Libreville, où l'on indique au sujet de ce dernier que c'est pour des raisons humanitaires notamment médicales que les autorités judiciaires ont jugé judicieux de le faire sortir de prison.

Il n'a pas bénéficié d'un non-lieu ou d'une liberté provisoire. " C'est une mesure de précaution motivée par des raisons humanitaires. La santé de M. Owono Mba s'est dégradée ces derniers temps, nous avons alors jugé qu'il était préférable qu'il sorte de prison et soit placé en résidence surveillée avec

un dispositif médical adapté ", confirme la même source médicale qui n'a pas précisé la pathologie (ou son niveau d'évolution) dont souffre celui-ci.

En clair, selon la source judiciaire, Roger Owono Mba demeure sous le coup des poursuites judiciaires pour lesquels il se trouve mis en examen.

Banquier de formation, Roger Owono Mba a travaillé aux côtés du président de la République en qualité de directeur de cabinet adjoint 2. C'est du palais présidentiel qu'il avait été promu ministre, après avoir été directeur général de la Banque gabonaise de développement (BGD). Sa chute a été brutale. Il a été interpellé, en fin 2019 dans la foulée de Brice Laccruche Alihanga et de plusieurs autres de ses proches dans le cadre d'une opération mains propres.



Roger Owono Mba, sorti de prison pour des raisons de santé.

## Oyougou libéré en attendant d'être jugé

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**P**LACÉ en détention préventive à Gros-Bouquet, le 12 septembre 2017, pour " crime de complot contre l'autorité de l'État et délit d'acte ou manœuvre de nature à compromettre la sécurité publique ", Pascal Oyougou a été libéré le 11 février dernier.

Si nombre de personnes s'interrogeaient encore sur la véracité de cette information, hier matin, celle-ci a été accréditée par des sources proches du Palais de justice de Libreville que nous avons contactées. Pourquoi l'ancien secrétaire général adjoint du Rassemblement Héritage et Modernité (RHM) - formation politique membre de la Coalition pour la Nouvelle République qui soutenait alors le candidat Jean Ping -, a-t-il bénéficié d'une mise en liberté d'office ? Tout simplement parce que les avocats de ce



Pascal Oyougou n'est pas tout à fait sorti d'affaires.

dernier avaient saisi la Cour de Cassation, en février 2020. Après que la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Libreville a rendu une décision le renvoyant devant la Cour criminelle spécialisée pour son jugement.

Le 5 février dernier, les conseils de Pascal Oyougou qui estimaient que leur client était détenu de manière arbitraire, ont donc été confortés par la décision de la Cour de cassation allant dans le même sens. Et un magistrat de relever : " C'est donc l'arrêt qui a statué pour décider

de ce que la détention préventive devenait illégale, lequel arrêt invitait le Procureur général à le remettre en liberté en attendant son jugement".

En effet, l'article 136 du Code de procédure pénale stipule que : " Les décisions du juge d'instruction et de la Chambre d'accusation doivent être notifiées à l'inculpé ou son avocat avant l'expiration de la durée légale de la détention préventive, faute de quoi l'inculpé est mis d'office en liberté sur ordre du Ministère public".

## Akam-Essatouk : une histoire de faux actes éclabousse les autorités

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**L**E préfet du district d'Akam-Essatouk dans le département du Woleu, et un élu local d'Oyem seraient sous pression. En effet, les deux personnalités seraient soupçonnées d'avoir un lien avec une affaire d'établissement d'actes de naissance frauduleux à des ressortissants camerounais.

Tout serait parti de l'arrestation par les éléments de la brigade de gendarmerie d'Oyem de sujets camerounais qui souhaitaient rallier Libreville pour s'y établir. Sauf que divers indices suspects sur les actes de naissance présentés aux pandores auraient très vite attiré leur attention. Les Camerounais sont donc arrêtés puis cuisinés

dans le cadre de la procédure judiciaire.

Le 9 février dernier, c'est au tour de M. E., le sous-préfet d'Akam-Essatouk d'être entendu pendant de longues heures. À l'issue de l'audition, l'autorité aurait regagné sa localité. À l'exception de quelques conseillers départementaux sur lesquels l'étau semble s'être resserré. De sources concordantes, l'élu local présumé impliqué dans l'affaire serait activement recherché par toutes les unités. Flairant le danger, ce dernier aurait vite pris la clé des champs.

Ce n'est pas la première fois qu'une autorité administrative d'Akam-Essatouk est empêtrée dans des affaires illégales. En février 2019, le sous-préfet d'alors avait été arrêté pour complicité d'immigration clandestine.